

**3<sup>e</sup> Réunion du Comité de session du  
Conseil scientifique de la CMS (ScC-SC3)**

*Bonn, Allemagne, 29 mai – 1<sup>er</sup> juin 2018*

UNEP/CMS/ScC-SC3/Doc.4.2

**PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ DE SESSION DU  
CONSEIL SCIENTIFIQUE POUR 2018 - 2020**

*(préparé par le Secrétariat)*

**Résumé:**

Le principal objectif de la 3<sup>e</sup> réunion du Comité de session du Conseil scientifique de la CMS est de permettre au Comité de session d'élaborer son Programme de travail pour le reste de la période triennale 2018-2020 et de débattre et convenir des modalités d'exécution de ce Programme.

Le présent document propose un modèle pour l'élaboration du Programme de travail et une démarche pour sa mise en œuvre, qui seront examinés par le Comité de session.

## PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ DE SESSION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE POUR 2018 – 2020

### Contexte

1. La 11<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP) à la CMS a décidé que, pour chaque période d'intersession comprise entre deux réunions consécutives de la COP, une sélection représentative de membres du Conseil scientifique, portant le nom de Comité de session du Conseil scientifique, sera identifiée et constituée de Conseillers nommés par la COP et de Conseillers nommés par les Parties choisis sur une base régionale, à désigner à chaque réunion ordinaire de la COP. Le Comité de session est le principal responsable de la mise en œuvre du mandat confié au Conseil scientifique par la Conférence des Parties durant la période d'intersession pour laquelle il est nommé. Tous les résultats du Comité de session sont considérés comme des résultats du Conseil scientifique.
2. Après la désignation du Comité de session par la COP12 pour la période d'intersession 2018-2020, la 3<sup>e</sup> Réunion du Comité de session est convoquée, avec comme objectif principal de permettre au Comité d'élaborer son Programme de travail pour la période triennale 2018-2020 et de débattre et convenir des modalités d'exécution de ce Programme.
3. L'Annexe 1 au présent document comporte un projet de modèle pour l'élaboration du Programme de travail, préparé par le Secrétariat pour servir de base aux travaux du Comité de session pendant la réunion. Le Comité de session devrait examiner et finaliser le modèle au début de la réunion, en vue de l'utiliser comme cadre pour l'élaboration du Programme de travail pour le reste de la réunion.
4. Le modèle proposé s'inspire largement de celui qui a été élaboré par le Comité de session pour le Programme de travail pour la période 2016-2017. Plus particulièrement, les six Domaines de travail thématiques dans lesquels le Programme de travail 2016-2017 a été divisé ont été maintenus dans la présente proposition, comme suit :
  - Questions institutionnelles et juridiques
  - Questions stratégiques
  - Questions de conservation des espèces aquatiques
  - Questions de conservation des espèces terrestres
  - Questions de conservation des espèces aviaires
  - Questions de conservation transversales

Ces Domaines de travail thématiques correspondent largement à l'organisation actuelle du travail au Secrétariat, ce qui devrait simplifier la détermination des responsabilités de la fourniture d'une assistance au Comité de session dans la mise en œuvre du Programme de travail.

5. Pour chaque Domaine de travail thématique, un groupe de travail devrait être établi ; il sera chargé de mettre en œuvre les activités prévues dans le Domaine de travail thématique ou, dans le cas des activités à mettre en œuvre avec un apport extérieur, de superviser leur exécution et de soumettre les résultats attendus des activités à l'ensemble du Comité de session pour examen. C'est particulièrement le cas pour les activités entreprises par des groupes de travail spécialisés établis sous l'égide du Conseil scientifique dont les résultats doivent être validés et approuvés par le Comité de session avant d'être transmis à la COP.

6. De plus, le format sous forme de tableaux proposé pour le modèle est à peu près le même que celui du Programme de travail 2016-2017, bien qu'il contienne quelques ajustements. En vue d'aider le Comité de session à identifier les domaines d'action, le Secrétariat a rempli les deux premières colonnes du tableau de l'annexe 1 à l'aide des demandes et des recommandations spécifiques adressées au Conseil scientifique par la COP par l'intermédiaire de résolutions et de décisions. Lors du regroupement des mandats confiés au Conseil scientifique, le Secrétariat a adopté une approche vaste, incluant dans le tableau la quasi-totalité des demandes adressées au Conseil scientifique telles qu'elles figurent dans les résolutions ou décisions adoptées par la COP12. Il convient toutefois de noter que nombre de ces mandats ne sont pas limités dans le temps, alors que la mise en œuvre de ces mandats ou d'autres mandats dépend de la disponibilité de ressources, financières ou en nature, dont la Convention ne dispose pas encore. Le Secrétariat estime que le Comité de session, en élaborant son Programme de travail 2018-2020, ne devrait donc pas nécessairement identifier des actions de mise en œuvre pour chaque mandat. Il semble inévitable d'établir des priorités en vue de produire un Programme de travail réaliste et faisable. À cet égard, il convient de noter que la COP12 a adopté un Programme de travail pour la Convention pour la période triennale 2018-2020 (annexe 5 de la Résolution 12.2). La cohérence avec le Programme de travail de la Convention semble être un objectif évident à poursuivre dans l'élaboration du Programme de travail du Comité de session. Par conséquent, l'existence de liens entre les mandats du Conseil scientifique et les activités intégrées au Programme de travail de la Convention est soulignée dans le tableau. Le Secrétariat a également noté qu'un grand nombre de mandats est en réalité représenté par les demandes de rapports au Conseil scientifique émanant de groupes de travail ou d'autres organes de la Convention. Il est possible que le Comité de session veuille examiner la manière dont traiter les rapports dans le Programme de travail, également en vue de les simplifier dans la mesure du possible.
7. D'autres colonnes du tableau en relation avec les mandats de la COP ont été préremplies par le Secrétariat lorsque des éléments étaient disponibles ou comme propositions de suggestions à soumettre à l'examen du Comité de session. Les besoins estimés ont été intégrés en particulier dans la colonne « Financement », conformément aux indications disponibles dans le Programme de travail de la Convention. Lorsque les ressources ont déjà été mobilisées, le ou les donateurs sont indiqués entre parenthèses après le montant, tandis que l'absence d'indication d'un donateur signifie que le montant reste à mobiliser.

#### Actions recommandées :

8. Il est recommandé au Comité de session :
- a) d'examiner et de finaliser le modèle pour le Programme de travail 2018-2020 ;
  - b) d'identifier les membres des groupes de travail chargés de la mise en œuvre des Domaines de travail thématiques ;
  - c) d'élaborer et d'adopter son Programme de travail 2018-2020.

ANNEXE 1

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ DE SESSION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE POUR 2018-2020

Domaine de travail thématique: **Questions institutionnelles et juridiques (Groupe de travail 1)**

Responsable du Groupe de travail 1 et participants :

Point focal du Secrétariat :

Mandat		Activité	Résultats attendus	Échéancier	Responsable/ Contributeurs	Priorité	Financement	Rapport au
<i>Numéro Résolution / Décision</i>	<i>Texte de la Résolution / Décision</i>	<i>Brève description de l'activité (si nécessaire)</i>	<i>Liste des résultats</i>	<i>Échéancier (année et/ou réunion) (selon Res / Dec, le cas échéant)</i>	<i>Nom des personnes impliquées</i>	<i>Principale, haute, moyenne</i>	<i>Montants déjà obtenus &amp; nécessaires</i>	<i>ScC, StC, COP (y compris le numéro de session)</i>
<b>Conseil scientifique</b>								
Dec. 12.2	Avec l'avis du Secrétariat, élabore et met en place une révision de son règlement intérieur, ainsi que des éléments de son mode de fonctionnement conformément à la Résolution 12.4		Règlement intérieur révisé	2018	Groupe de travail	Principale	Pas de financement nécessaire	StC48
<b>Liste des espèces énumérées aux Annexes de la Convention</b>								
Dec. 12.10	Propose comment intégrer les dispositions de la CMS/Résolution 3.1 (Rev.COP12) sur la <i>Liste des espèces énumérées aux Annexes à la Convention</i> dans la CMS/Résolution 11.33 (Rev.COP12) sur les <i>lignes directrices pour l'évaluation des propositions d'inscription aux Annexes I et II de la Convention</i> afin que ces Résolutions puissent être rationalisées en une à la COP13.		Recommandations sur le regroupement de Res.3.1(Rev.COP12) et Res.11.33 (Rev.COP12)	COP13		Haute	Pas de financement nécessaire	COP13
<b>Lignes Directrices pour l'évaluation des propositions d'inscription aux Annexes I et II de la Convention</b>								
Dec.12.101	Teste l'utilisation des lignes directrices figurant en annexe de la Résolution UNEP/CMS/Résolution 11.33 (Rev.COP12) sur les <i>lignes directrices pour l'évaluation des propositions d'inscription aux Annexes I et II de la Convention</i> , en tant que guide pour l'évaluation des propositions d'inscription d'espèces migratrices aux Annexes I et II et de faire rapport à la 13 <sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties sur son efficacité.		<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseils à la COP13 sur l'efficacité des lignes directrices</li> <li>Propositions de révision (le cas échéant)</li> </ul>	COP13		Principale	Pas de financement nécessaire	COP13

Domaine de travail thématique: **Questions stratégiques (Groupe de travail 2)**

Responsable du Groupe de travail 2 et participants :

Point focal du Secrétariat :

Mandat		Activité	Résultats attendus	Échéancier	Responsable/ Contributeurs	Priorité	Financement	Rapport au
<i>Numéro Résolution / Décision</i>	<i>Texte de la Résolution / Décision</i>	<i>Brève description de l'activité (si nécessaire)</i>	<i>Liste des résultats</i>	<i>Échéancier (année et/ou réunion) (selon Res / Dec, le cas échéant)</i>	<i>Nom des personnes impliquées</i>	<i>Principale, haute, moyenne</i>	<i>Montants déjà obtenus &amp; nécessaires</i>	<i>ScC, StC, COP (y compris le numéro de session)</i>
<b>Cooperation between IPBES and CMS</b>								
Res.10.8 (Rev.COP12) Para 1	Prie instamment les Points Focaux et les conseillers scientifiques de la CMS de communiquer et d'assurer régulièrement la liaison avec les représentants nationaux à l'IPBES afin de garantir que les besoins d'orientation en termes de recherche et de politique relatives aux espèces migratrices, notamment celles énumérées par la CMS, sont pris en charge de manière appropriée par l'IPBES.		Conseils sur les moyens pratiques d'assurer le suivi du mandat de la COP	2018-2020		Haute (dans le PdT de la CMS)	Pas de financement nécessaire	ScC-SC4
Res.10.8 (Rev.COP12) Para 4	Participe aux processus pertinents de l'IPBES, en collaboration avec les organes consultatifs des autres AME, selon le cas.		Contribution du Conseil scientifique aux processus de l'IPBES	2018-2020	Président du ScC (IPBES)	Haute (dans le PdT de la CMS)	15 000	StC49 COP13
Dec. 12.13	Sous réserve de fonds disponibles, établit un bilan des besoins et des opportunités d'amélioration de l'interface entre science et politique en rapport avec la conservation et l'utilisation durable des espèces migratrices. Ceci comprend l'usage d'évaluations scientifiques, et considère le rôle potentiel que peuvent jouer les espèces migratrices en tant qu'indicateur de changements écologiques au sens large et les résultats sont transmis à l'IPBES.		Examen approuvé	StC49 COP13 (Dec.12.14)	(IPBES)		À déterminer	StC49 COP13 (Dec.12.14)
Dec. 12.14	Fait rapport de l'examen mentionné ci-dessus au Comité permanent à sa 49 <sup>e</sup> Réunion et à la 13 <sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties.		Rapport d'examen	StC49 COP13			Pas de financement nécessaire	StC49 COP13

Mandat		Activité	Résultats attendus	Échéancier	Responsable/ Contributeurs	Priorité	Financement	Rapport au
<b>Programme de travail de la CMS</b>								
Res.12.2	Prépare un rapport sur l'état de conservation des espèces migratrices	Suivant le succès de la recherche de financements, le Conseil scientifique surveillera la production du rapport, y compris l'examen et l'approbation à temps pour sa soumission à la COP13.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribution à la rédaction du rapport</li> <li>• Approbation du rapport pour transmission à la COP13</li> </ul>	2018-2020		Haute (dans le PdT de la CMS)	150 000	ScC-SC4 COP13
Res.12.2	Développe l'Atlas de migration des oiseaux d'Afrique-Eurasie		Contribution au pilotage du projet	2018-2020	Président ScC	Haute (dans le PdT de la CMS)	1 000 000 (fourni par l'Italie)	ScC-SC4

Domaine de travail thématique : **Questions de conservation des espèces aquatiques (Groupe de travail 3)**

Responsable(s) du Groupe de travail 3 et participants :

Point focal du Secrétariat :

Mandat		Activité	Résultats attendus	Échéancier	Responsable/Contributeurs	Priorité	Financement	Rapport au
<i>Numéro Résolution / Décision</i>	<i>Texte de la Résolution / Décision</i>	<i>Brève description de l'activité (si nécessaire)</i>	<i>Liste des résultats</i>	<i>Échéancier (année et/ou réunion) (selon Res / Dec, le cas échéant)</i>	<i>Nom des personnes impliquées</i>	<i>Principale, haute, moyenne</i>	<i>Montants déjà obtenus &amp; nécessaires</i>	<i>ScC, StC, COP (y compris le numéro de session)</i>
<b>Examen de Résolutions</b>								
Dec.12.11 a	Revoit: i. UNEP/CMS/Résolution 7.18 (Rev.COP12) sur l'Accord des États de l'aire de répartition sur la Conservation du Dugong ( <i>Dugon dugon</i> ), ii. UNEP/CMS/Résolution 8.16 (Rev.COP12) sur les Requins migrants, et iii. UNEP/CMS/Résolution 6.3 (Rev.COP12) sur la Conservation des albatros dans l'hémisphère sud pour déterminer si elles doivent être révisées en raison de nouvelles informations scientifiques et d'autres développements et de proposer des amendements, si justifié.		Projets de résolutions ou de décisions révisées, ou recommandation d'abroger intégralement les résolutions.	StC49	G.Notarbartolo di Sciarra Zeb Hogan Rob Clay Stephen Garnett (PF Sec : Melanie Virtue, Heidrun Frisch-Nwakanma, Donna Kwan)		Pas de financement nécessaire	StC49 ScC-SC4 COP13
Dec.12.11 b	Soumet les amendements proposés ou une nouvelle Résolution, le cas échéant, au Comité permanent pour considération à sa 49 <sup>e</sup> Réunion.		Projets/amendements	StC49	G Notarbartolo di Sciarra Zeb Hogan Rob Clay Stephen Garnett (PF Sec: Melanie Virtue, Heidrun Frisch-Nwakanma, Donna Kwan)		Pas de financement nécessaire	StC49 ScC-SC4 COP13

Mandat	Activité	Résultats attendus	Échéancier	Responsable/ Contributeurs	Priorité	Financement	Rapport au	
<b>Programme de travail mondial pour les cétacés</b>								
Res.10.15 (Rev.COP12) Para.7	En fonction des ressources disponibles, entreprend les actions prévues dans le Programme de travail Mondial pour les cétacés ;	Actions prévues à l'annexe : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mondiales</li> <li>• Océan Atlantique nord-est</li> <li>• Méditerranée et mer Noire</li> <li>• Océan Atlantique central et sud-est (Afrique de l'Ouest)</li> <li>• Océan Atlantique nord-ouest (façade atlantique de l'Amérique du Nord et Caraïbes)</li> <li>• Océan Atlantique sud-ouest (façade atlantique de l'Amérique latine)</li> <li>• Océan Pacifique central et nord-est (façade pacifique de l'Amérique du Nord et Pacifique tropical oriental)</li> <li>• Océan Pacifique sud-est (façade pacifique de l'Amérique latine)</li> <li>• Océan Pacifique central et nord-ouest (Asie de l'Est et du Sud-Est)</li> <li>• Région des îles du Pacifique</li> <li>• Océan Indien</li> <li>• Mers arctiques</li> <li>• Océan Austral</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coopération et collaboration avec la FAO/COFI sur les prises accidentelles</li> <li>• Coopération et collaboration avec la CITES</li> <li>• Coopération et collaboration avec l'UNICPOLOS</li> <li>• Coopération et collaboration avec la CBI</li> <li>• Renforcement de la coopération et de la collaboration avec les principaux partenaires des régions pour faire face aux menaces prioritaires qui pèsent sur les cétacés</li> </ul>	2017-2024	Giuseppe Notarbartolo di Sciara (PF Sec : Melanie Virtue, Heidrun Frisch-Nwakanma)			ScC-SC4 COP13  ScC-SC6 COP14

Mandat		Activité	Résultats attendus	Échéancier	Responsable/ Contributeurs	Priorité	Financement	Rapport au
Res.10.15 (Rev.COP12) Para.9	Poursuit et intensifie ses efforts pour collaborer avec d'autres instances internationales compétentes, et ce afin d'éviter les chevauchements, d'augmenter les synergies et d'accroître la visibilité des Accords de la CMS, notamment ceux concernant les cétacés, dans ces instances		Comme ci-dessus	2017-2024	Giuseppe Notarbartolo di Sciara (PF Sec: Melanie Virtue, Heidrun Frisch-Nwakanma)	À déterminer	Pas de financement nécessaire	ScC-SC4 COP13  ScC-SC6 COP14
Res.10.15 (Rev.COP12) Para.10	Maintient et, le cas échéant, cherche à renforcer la coopération et la collaboration avec la Commission Baleinière Internationale et de ses comités scientifiques et de conservation;		Maintien et renforcement de la coopération et de la collaboration étroites avec la CBI	2017-2024	Giuseppe Notarbartolo di Sciara (Sec FP: Melanie Virtue, Heidrun Frisch-Nwakanma)	À déterminer	Pas de financement nécessaire	ScC-SC4 COP13  ScC-SC6 COP14
Dec.12.16	Sous réserve de la disponibilité des ressources, examine les menaces pesant au niveau régional sur les mammifères marins inscrits aux annexes de la CMS non inclus dans le Programme de travail pour les Cétacés et préparer pour la 13 <sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties une évaluation rigoureuse des menaces et des priorités régionales ainsi que des programmes de travail similaires pour d'autres espèces de mammifères marins.	Consultancy	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examen des menaces qui pèsent sur les mammifères aquatiques inscrits aux annexes de la CMS, à l'exception des cétacés, par région</li> <li>Projets de programmes de travail</li> </ul>	ScC-SC4	Giuseppe Notarbartolo di Sciara (Sec FP: Heidrun Frisch-Nwakanma)	À déterminer (dans le PdT de la CMS)	40 000	ScC-SC4 COP13
<b>Capture de cétacés vivants dans leur milieu naturel à des fins commerciales</b>								
Res.11.22 (Rev.COP12) Para.4	Cherche à renforcer la coopération et la collaboration avec la CITES et la CBI afin de protéger les espèces de petits cétacés qui risquent d'être capturés vivants dans leur milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Submission of information to relevant CITES and IWC meetings</li> <li>Dialogue with Secretariats</li> </ul>	À déterminer	En cours	Giuseppe Notarbartolo di Sciara (Sec FP: Heidrun Frisch-Nwakanma)	À déterminer	Pas de financement nécessaire	ScC-SC4 COP13

Mandat	Activité	Résultats attendus	Échéancier	Responsable/ Contributeurs	Priorité	Financement	Rapport au	
<b>Tortues marines</b>								
Dec.12.17 a	Examine les informations scientifiques pertinentes portant sur la conservation et les menaces pour les tortues marines, telles que le changement climatique et la luminosité du ciel pour développer de nouvelles recommandations pour la conservation de toutes les espèces de tortues marines figurant aux Annexes I ou II de la Convention, pour présentation à la 13 <sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties;	Travaux de consultants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examen des menaces actuelles</li> <li>Projet de Résolution</li> <li>Projets de Décisions</li> </ul>	ScC-SC4	Colin Limpus (PF Sec : Heidrun Frisch- Nwakanma)	Haute (dans le PdT de la CMS)	15 000	ScC-SC4 COP13
Dec.12.17 b	Élabore un projet de Plan d'action par espèce (SSAP) pour la conservation de la tortue imbriquée qui sera présenté à la 13 <sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties, afin de traiter le commerce, l'utilisation et les autres menaces à leur conservation en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique occidental adjacent. Ce SSAP devrait être élaboré en collaboration avec le protocole d'accord de l'IOSEA et avec les organisations non gouvernementales pertinentes, en tenant compte des résultats de la Décision CITES 17.222, qui prévoit un examen du commerce des tortues marines qui devra être finalisé à temps pour les discussions à la 70 <sup>e</sup> Réunion du Comité permanent de la CITES en octobre 2018.	Atelier sur l'élaboration du Plan d'action par espèce (devrait mettre l'accent sur la région indopacifique)	Projet de Plan d'action par espèce pour les tortues imbriquées	ScC-SC4	Colin Limpus (Sec FP: Heidrun Frisch- Nwakanma)	Haute (dans le PdT de la CMS)	15 000	ScC-SC4 COP13
<b>Aires importantes pour les mammifères marins (AIMM)</b>								
Dec.12.40 a	Collabore avec l'Équipe de travail conjointe de l'UICN Commission de survie des espèces /Commission mondiale sur les aires protégées (SSC/WPCA) sur les aires protégées pour les mammifères marins afin d'inclure des données sur les pinnipèdes, siréniens, loutres, ours polaires et cétacés inscrits aux annexes de la CMS dans l'identification des AIMM		AIMM pleinement pertinentes pour les espèces inscrites aux annexes de la CMS	En cours	G Notarbartolo di Sciara (PF Sec : Heidrun Frisch- Nwakanma)	À déterminer	Pas de financement nécessaire	ScC-SC4 COP13
Dec.12.40 b	Sur réception des recommandations du Groupe de travail conjoint UICN SSC/WPCA sur les aires marines protégées concernant les AIMM nouvellement identifiées, examine leur pertinence pour les espèces inscrites à la CMS, examine les contributions reçues des Parties et fournit des conseils sur les mesures de conservation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Secrétariat diffuse l'information aux Parties</li> <li>Le ScC examine les réponses des Parties</li> <li>Le ScC fournit des conseils</li> </ul>	Mesures de conservation recommandées pour les AIMM pertinentes pour les espèces inscrites aux annexes de la CMS (Projet de Résolution/Décisions)	En cours	G Notarbartolo di Sciara (PF Sec : Heidrun Frisch- Nwakanma)	À déterminer	Pas de financement nécessaire	ScC-SC4 COP13

Mandat	Activité	Résultats attendus	Échéancier	Responsable/ Contributeurs	Priorité	Financement	Rapport au	
<b>Impacts négatifs des bruits anthropiques sur les cétacés et d'autres espèces migratrices</b>								
Dec.12.43 a	Évalue le besoin et, s'il y a lieu, élabore, dans la limite des ressources disponibles, des lignes directrices facultatives pour les activités concernées;	À déterminer	Recommandation sur la voie à suivre/Projets de décisions	ScC-SC4	G Notarbartolo di Sciara (PF Sec : Heidrun Frisch-Nwakanma)	À déterminer	Pas de financement nécessaire	ScC-SC4 COP13
Dec.12.43 b	Évalue la nécessité de mettre à jour les lignes directrices de la famille CMS sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement des activités génératrices de bruit marin	À déterminer	Orientations du SC, si nécessaire Projets de décisions	ScC-SC4	G Notarbartolo di Sciara (PF Sec: Heidrun Frisch-Nwakanma)	À déterminer	Pas de financement nécessaire	ScC-SC4 COP13
<b>Viande d'animaux sauvages aquatiques</b>								
Res.12.15 Para.1	Établit un groupe de travail thématique sur la viande d'animaux sauvages aquatiques, pour fournir des conseils d'experts aux Parties à la CMS, coopère avec les organisations pertinentes telles que la Commission Baleinière Internationale, et coordonne la participation scientifique et politique aux Mémoires d'Entente pertinents conclus sous l'égide de la CMS, en consultation avec l'Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique, du nord-est de l'Atlantique et des mers d'Irlande et du Nord (ASCOBANS) et l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS), le cas échéant ;		Groupe de travail sur la viande d'animaux sauvages aquatiques créé	ScC-SC3	G Notarbartolo di Sciara (PF Sec: Melanie Virtue)	Moyenne (dans le PdT de la CMS )	Pas de financement nécessaire	ScC-SC3
Dec.12.45 a	Invite les conseillers et experts externes, y compris de toute la Famille CMS, à participer au Groupe de travail thématique sur la viande d'animaux sauvages aquatiques afin de veiller à ce que toutes les espèces inscrites aux Annexes de la CMS soient prises en compte ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Secrétariat invite les Conseillers et les experts externes nommés</li> <li>Prépare la zone de discussion de l'espace de travail</li> </ul>	Groupe de travail sur la viande d'animaux sauvages aquatiques créé	ScC-SC3	G Notarbartolo di Sciara (PF Sec : Melanie Virtue)	À déterminer (dans le PdT de la CMS)	Pas de financement nécessaire	ScC-SC3

Mandat		Activité	Résultats attendus	Échéancier	Responsable/ Contributeurs	Priorité	Financement	Rapport au
Dec.12.45 b	Fait rapport sur les activités du Groupe de travail à chaque session de la Conférence des Parties	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Groupe de travail sur la viande d'animaux sauvages aquatiques fait un rapport à chaque réunion du Conseil scientifique</li> <li>Le Conseil fait un rapport à la COP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport à la COP</li> <li>Si nécessaire, Projets de décisions/Projet de résolution révisée</li> </ul>	COP13	G Notarbartolo di Sciara (PF Sec: M. Virtue)	À déterminer	Pas de financement nécessaire	ScC-SC4 COP13
<b>Interaction récréative dans l'eau avec des mammifères marins</b>								
Dec.12.51 a	Envisage de combiner les axes de travail liés aux interactions récréatives dans l'eau et l'observation de la vie marine sauvage en bateau durant la prochaine période intersessions, en veillant à ce que toutes les espèces répertoriées dans la CMS qui sont ciblées par les activités de nage ou de plongée soient couvertes par les lignes directrices à élaborer ;	À déterminer  (voir aussi Dec.12.79 a)	Orientations du Conseil scientifique, si nécessaire Projets de décisions	ScC-SC4	GNotarbartolo di Sciara (PF Sec: H. Frisch-Nwakanma)	À déterminer	Pas de financement nécessaire	ScC-SC4 COP13
Dec.12.51 b	Examine, sous réserve de la disponibilité des ressources, les lignes directrices existantes, les bonnes pratiques et les preuves scientifiques sous-jacentes relatives aux sujets de préoccupation et, sur la base de cet examen, élaborer des lignes directrices sur les interactions récréatives dans l'eau avec les espèces répertoriées dans la CMS ;	Travaux de consultants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport</li> <li>Projet de lignes directrices</li> <li>Projet de Résolution</li> <li>Projets de Décisions</li> </ul>	ScC-SC4	GNotarbartolo di Sciara (PF Sec: H. Frisch-Nwakanma)	Moyenne (dans le PdT de la CMS)	15 000 (fourni par Monaco)	ScC-SC4 COP13
Dec.12.51 c	Consulte la Commission baleinière internationale (CBI) lors de la préparation des lignes directrices et autres documents;		Possibilité d'exprimer son point de vue	ScC-SC4	GNotarbartolo di Sciara (PF Sec : H. Frisch-Nwakanma)	À déterminer	Pas de financement nécessaire	ScC-SC4 COP13
Dec.12.51 d	Fait rapport au Comité permanent lors de ses 48 <sup>e</sup> et 49 <sup>e</sup> Réunions des progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette Décision ;		Rapport	StC48 StC49	GNotarbartolo di Sciara (PF Sec: H. Frisch-Nwakanma)	À déterminer	Pas de financement nécessaire	StC48 StC49

Mandat		Activité	Résultats attendus	Échéancier	Responsable/ Contributeurs	Priorité	Financement	Rapport au
Dec.12.51 e	Présente les lignes directrices et le code de conduite recommandé pour les opérateurs concernant l'interaction récréative dans l'eau lors de la 13 <sup>e</sup> Session de la Conférence des parties pour examen formel;		<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet de lignes directrices</li> <li>Projet de Résolution</li> <li>Projets de Décisions</li> </ul>	COP13	GNotarbartolo di Sciara (PF Sec : H. Frisch-Nwakanma)	À déterminer	Pas de financement nécessaire	COP13
Dec.12.51 f	Considère, à la lumière de la série technique CMS n° 33 Cétacés de la mer Rouge, lancée à la 12 <sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties, comment faire progresser la conservation des cétacés dans la région de la mer Rouge, en tenant compte de toutes les menaces, et fait rapport à ce sujet à la 13 <sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties.	À déterminer	À déterminer	ScC-SC4	GNotarbartolo di Sciara (PF Sec: H. Frisch-Nwakanma)	À déterminer	Pas de financement nécessaire	ScC-SC4 COP13
<b>Conservation et gestion des baleines et de leurs habitats dans la région de l'Atlantique sud</b>								
Res.12.17 Para.5	Collabore avec les Comités scientifiques et de conservation de la CBI pour mieux faire comprendre la contribution des cétacés au fonctionnement des écosystèmes marins, notamment en coorganisant un atelier pour examiner les données existantes et la recherche et identifier les opportunités d'élargir ce travail;;	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prise de contact avec la CBI</li> <li>Co-animation d'ateliers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Orientation</li> <li>Projet de Résolution</li> <li>Projets de Décisions</li> </ul>	2019-2027	G.Notarbartolo di Sciara (PF Sec : M. Virtue)	Moyenne (dans le PdT de la CMS)	À déterminer	ScC-SC4 COP13
Res.12.17 Para.6	Promeut les travaux destinés à combler les lacunes importantes dans les connaissances et les orientations futures de la recherche pour appuyer la mise en œuvre du Plan d'action et d'autres mesures de conservation dans la région de l'Atlantique Sud.	À déterminer	À déterminer	2019-2027	G.Notarbartolo di Sciara (PF Sec: M. Virtue)	Haute	À déterminer	COP13 COP14 COP15
<b>Actions concertées</b>								
CA 12.1-7	Continue à examiner les Actions concertées pour: <ul style="list-style-type: none"> <li>l'Anguille d'Europe</li> <li>le Cachalot du Pacifique oriental tropical</li> <li>le Dauphin du Cameroun</li> <li>le Mégaptère de la mer d'Arabie</li> <li>l'ange de mer</li> <li>les raies du genre Mobula</li> <li>le Requin-baleine</li> </ul>	Maintenir les progrès à l'étude	Orientation donnée selon les besoins	COP13	Zeb Hogan G Notarbatolo di Sciara (PF Sec: M. Virtue; H. Frisch-Nwakanma; Lyle Glowka)	À déterminer	Pas de financement nécessaire	ScC-SC4 COP13

Domaine de travail thématique : **Questions de conservation des espèces terrestres (Groupe de travail 4)**

Responsable(s) du Groupe de travail 4 et participants :

Point focal du Secrétariat :

Mandat		Activité	Résultats attendus	Échéancier	Responsable/ Contributeurs	Priorité	Financement	Rapport au
<i>Numéro Résolution / Décision</i>	<i>Texte de la Résolution / Décision</i>	<i>Brève description de l'activité (si nécessaire)</i>	<i>Liste des résultats</i>	<i>Échéancier (année et/ou réunion) (selon Res / Dec, le cas échéant)</i>	<i>Nom des personnes impliquées</i>	<i>Principale, haute, moyenne</i>	<i>Montants déjà obtenus &amp; nécessaires</i>	<i>ScC, StC, COP (y compris le numéro de session)</i>
<b>Initiative conjointe CMS-CITES pour les carnivores d'Afrique</b>								
Dec. 12.59	Examine le rapport du Secrétariat et décide aux 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> Réunions du Comité de session si de nouvelles actions spécifiques sont requises concernant la conservation du Lion d'Afrique ( <i>Panthera leo</i> ), du Guépard ( <i>Acinonyx jubatus</i> ), du Léopard ( <i>Panthera pardus</i> ) et du Lycaon ( <i>Lycaon pictus</i> ) par le biais de l'Initiative pour les carnivores d'Afrique et formule des recommandations au Comité permanent à ses 48 <sup>e</sup> et 49 <sup>e</sup> Réunions, le cas échéant.		Recommandations au StC48 et au StC49 sur les actions spécifiques supplémentaires nécessaires, au besoin		Urs et Christine Breitenmoser, Présidents du Groupe de spécialistes des félins de l'UICN Sarah Durant, ZSL	À déterminer	Pas de financement nécessaire	StC48 and StC49, if appropriate
<b>Conservation et gestion du guépard et du lycaon</b>								
Dec. 12.64	Fait des recommandations au Comité permanent à ses 48 <sup>e</sup> et 49 <sup>e</sup> Réunions basées sur les rapports soumis en accord avec les Décisions 12.62 et 12.63, y compris les recommandations concernant de possibles modifications à la liste des populations de guépards actuellement exclues de l'Annexe 1 de la CMS pour tenir compte de l'état de conservation et prendre une Décision pour la Conférence des Parties à sa 13 <sup>e</sup> Session.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'examen soumis par le Burkina Faso</li> <li>• Étudier l'adéquation des populations de guépards qui sont exclues de l'Annexe I</li> </ul>	Recommandations au StC48 et au StC49 Décision pour la COP13		Sarah Durant, ZSL	À déterminer	Pas de financement nécessaire	StC48 StC49 COP13
<b>Mégafaune Sahélo-Saharienne</b>								
Res. 9.21 (Rev. COP12), Para. 4.	<i>Encourage</i> le Conseil scientifique et le Secrétariat à envisager, en consultation avec les Parties intéressées, une extension de la zone d'action vers les déserts de la Corne d'Afrique et les biomes associés	Envisager l'extension du Plan d'action pour la mégafaune sahélo-saharienne à la Corne de l'Afrique	Recommandation à la COP13		Roseline Beudels-Jamar, Point focal des espèces de la mégafaune Sahélo-Saharienne	À déterminer	Pas de financement nécessaire	COP13

Mandat	Activité	Résultats attendus	Échéancier	Responsable/ Contributeurs	Priorité	Financement	Rapport au	
<b>Tigres et autres grands félins d'Asie</b>								
Res. 9.22 (Rev. COP12), Para. 2.	<i>Prie</i> le Conseil Scientifique et le Secrétariat de s'assurer que tous les moyens qui pourraient effectivement contribuer à l'amélioration du statut de conservation des félins d'Asie et à la sensibilisation du public sur les menaces auxquelles ils doivent faire face sont pris dans le cadre de la Résolution 11.24, <i>l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale</i> ;	Étudier la pertinence de la mise en œuvre des PdT de la CAMI et l'établissement de priorités par rapport aux grands félins d'Asie.	Recommandation à la COP13		Secrétariat	À déterminer (dans le PdT de la CMS)	Pas de financement nécessaire	COP13
<b>Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique</b>								
Res. 12.19, Para. 2.d)	À la demande du Comité directeur du Fonds pour l'éléphant d'Afrique, invite le Conseil scientifique (sous réserve de son mandat) à donner des avis sur des activités spécifiques relatives au Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique.	Ghana-Culture de l'éléphant : Fusion de la science et des connaissances traditionnelles sur la culture de l'éléphant et la complexité sociale pour améliorer les résultats positifs de la conservation des éléphants en Afrique de l'Ouest - 99 989 USD  Le Comité directeur a convenu que la contribution de la CMS est nécessaire pour ce projet.	Conseils sur la proposition de projet	Rapport au Comité directeur du Fonds pour l'éléphant(AEF) d'Afrique suivant le ScC SC3	Secrétariat AEF Président du Comité directeur AEF Secrétariat	À déterminer	Pas de financement nécessaire	

Domaine de travail thématique : **Questions de conservation des espèces aviaires (Groupe de travail 5)**

Responsable(s) du Groupe de travail 5 et participants :

Point focal du Secrétariat :

Mandat		Activité	Résultats attendus	Échéancier	Responsable/ Contributeurs	Priorité	Financement	Rapport au
<i>Numéro Résolution / Décision</i>	<i>Texte de la Résolution / Décision</i>	<i>Brève description de l'activité (si nécessaire)</i>	<i>Liste des résultats</i>	<i>Échéancier (année et/ou réunion) (selon Res / Dec, le cas échéant)</i>	<i>Nom des personnes impliquées</i>	<i>Principale, haute, moyenne</i>	<i>Montants déjà obtenus &amp; nécessaires</i>	<i>ScC, StC, COP (y compris le numéro de session</i>
<b>Oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie</b>								
Res.11.17 (Rev.COP12)	8. Prie le Conseil scientifique et le Groupe de travail, en liaison avec le Groupe d'étude des oiseaux terrestres migrateurs, de promouvoir des travaux visant à combler les principales lacunes dans les connaissances et à orienter les futures recherches, notamment à travers l'analyse des bases de données à long terme et à grande échelle, l'atlas européen des migrations d'oiseaux, l'utilisation de technologies de repérage nouvelles et émergentes, les études de terrain sur les oiseaux migrateurs d'Afrique-Eurasie en Afrique, l'utilisation de données démographiques et d'études dans les zones de reproduction en Eurasie et l'utilisation de données d'observation par télédétection des changements dans la couverture terrestre en Afrique ;	Préparation de l'Atlas des oiseaux migrateurs d'Afrique-Eurasie	Atlas des oiseaux migrateurs d'Afrique-Eurasie	2018-2020	Fernando Spina Olivier Biber (PF Sec: Borja Heredia)	Haute (dans le PdT de la CMS)	1 000 000 (fourni par l'Italie)	ScC-SC4 COP13
Res.11.17 (Rev.COP12)	9. Prie en outre le Conseil scientifique et le Groupe de travail, en liaison avec les Amis du Plan d'action pour les oiseaux terrestres, de promouvoir et encourager le renforcement de la sensibilisation du grand public et des parties prenantes, et du soutien à la conservation des oiseaux terrestres migrateurs le long de la voie de migration, notamment en ce qui concerne la façon dont les oiseaux partagent leur cycle annuel entre les pays et agissent en tant qu'indicateurs de la santé globale de l'environnement, des hommes et de l'ensemble de la biodiversité ;			En cours	Olivier Biber (Sec. FP: Borja Heredia)	Moyenne	Pas de financement nécessaire	ScC-SC4 COP13

Mandat		Activité	Résultats attendus	Échéancier	Responsable/ Contributeurs	Priorité	Financement	Rapport au
Res.11.17 (Rev.COP12)	13. <i>Prie</i> le Groupe de travail et le Conseil scientifique de la CMS, en liaison avec le Groupe d'étude des oiseaux terrestres migrateurs et les Amis du Plan d'action pour les oiseaux terrestres, avec l'appui du Secrétariat de la CMS, de soutenir la mise en œuvre des plans d'action pour une première série d'espèces, incluant le Bruant auréole <i>Emberiza aureola</i> , la Tourterelle des bois <i>Streptopelia turtur</i> et le Rollier d'Europe <i>Coracias garrulus</i> adoptés à travers la Résolution 12.12 et de continuer à développer des Plans d'action pour la tourterelle des bois <i>Streptopelia turtur</i> et le Bruant aureole <i>Emberiza aureola</i> ;		Plans d'action par espèce pour la tourterelle des bois ( <i>Streptopelia turtur</i> ) et le bruant auréole ( <i>Emberiza aureola</i> ) prêts à être adoptés par le StC48 ou la COP13 (en fonction de l'état d'avancement de l'élaboration du plan d'action).	StC48/ ScC-SC4/ COP13 (Selon l'état d'avancement de l'élaboration du plan d'action)	Fernando Spina, Olivier Biber (PF Sec.: Borja Heredia)	À déterminer (dans le PdT de la CMS)	Pas de financement nécessaire	StC48 ScC-SC4 COP13
Res.11.17 (Rev.COP12)	Invite les Parties et le Conseil scientifique à rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action, y compris en ce qui concerne le suivi et l'efficacité des mesures prises à la COP13 en 2020.		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de Résolution</li> <li>• Projets de Décisions</li> <li>• Rapport sur l'état d'avancement</li> </ul>	ScC-SC4 / COP13	Olivier Biber (PF Sec.: Borja Heredia)	Haute	Pas de financement nécessaire	COP13
Dec.12.23 a	Maintient le Groupe de travail sur les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie jusqu'à la 13 <sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties en étendant son adhésion pour intégrer l'expertise de régions géographiques actuellement absentes, afin de faciliter et de suivre la mise en œuvre du Plan d'action et de développer des indicateurs pour évaluer la mise en œuvre du Programme de travail 2016-2020 ;	Le Groupe de travail sur les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie poursuit ses activités. Organiser une réunion du Groupe de travail	Indicateurs élaborés pour évaluer la mise en œuvre du Programme de travail 2016-2020	ScC-SC4	Olivier Biber (PF Sec.: Borja Heredia)	Moyenne (dans le PdT de la CMS)	25 000	ScC-SC4 COP13

Mandat	Activité	Résultats attendus	Échéancier	Responsable/ Contributeurs	Priorité	Financement	Rapport au
Dec.12.23 b	<p>Au cours de la période intersession entre les 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> Sessions de la Conférence des Parties, et sous réserve de la disponibilité de fonds, travaille avec le Groupe d'étude des oiseaux terrestres migrateurs, les institutions académiques pertinentes, les financeurs de la recherche et le Groupe de travail, afin de promouvoir activement les recherches visant à combler les lacunes importantes en matière de connaissances sur la conservation des oiseaux terrestres migrateurs dans les paysages africains, notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Identifier les routes migratoires et les stratégies de migration à l'aide de technologies de suivi afin de comprendre la connectivité migratoire et de mieux cibler la recherche sur le terrain ;</li> <li>ii. Entreprendre des études de terrain approfondies en Afrique subsaharienne et sur les haltes migratoires, en conjonction avec les données existantes le cas échéant, pour mieux comprendre les modèles de distribution, l'utilisation des habitats et l'écologie alimentaire des espèces, et en particulier identifier et améliorer la conservation des sites de halte situés immédiatement au nord et au sud du Sahara (y compris à travers la collecte de données et la recherche de liens avec les parties prenantes concernées) ;</li> <li>iii. Synthétiser les données provenant de sites de reproduction européens pour explorer les caractéristiques spatiales et temporelles des paramètres démographiques par rapport aux routes migratoires et aux types de changements environnementaux à grande échelle ;</li> <li>iv. Utiliser des données d'observation de la Terre par images satellitaires pour améliorer la compréhension des changements dans l'utilisation/l'occupation des terres et la manière dont cela affecte les oiseaux migrateurs d'Afrique-Eurasie, et rechercher les moteurs des changements dans l'utilisation/l'occupation des terres;</li> <li>v. Chercher à mieux comprendre la façon d'influencer les facteurs de la politique économique et sociale qui causent des changements dans l'utilisation/l'occupation des terres à différentes échelles ;</li> <li>vi. Encourager la recherche pour déterminer les raisons pour lesquelles les déclin des oiseaux terrestres européens ne peuvent pas être expliqués par les conditions dans les aires de reproduction.</li> </ul>	Projets de Décisions	ScC-SC4	Olivier Biber (PF Sec.: Borja Heredia)	À déterminer	Pas de financement nécessaire	ScC-SC4 COP13

Mandat		Activité	Résultats attendus	Échéancier	Responsable/ Contributeurs	Priorité	Financement	Rapport au
Dec.12.23 c	Fait rapport à la 13 <sup>e</sup> session de la Conférence des Parties sur les progrès réalisés sur ces sujets et d'autres priorités, et sur les potentielles opportunités de promotion de ces domaines de recherche, incluant un dialogue avec les agences nationales et internationales de financement de la recherche		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de Résolution</li> <li>• Projets de Décisions</li> <li>• Rapport sur l'état d'avancement</li> </ul>	ScC-SC4	Olivier Biber (PF Sec.: Borja Heredia)	À déterminer	Pas de financement nécessaire	ScC-SC4 COP13
<b>Maladies de la faune sauvage</b>								
Res.12.6	14. Prie le Secrétaire exécutif, en collaboration avec le Conseil scientifique et en coopération avec l'Equipe scientifique spéciale sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages, de se mettre d'urgence en rapport avec la FAO, l'OIE et l'OMS afin de donner suite à leurs demandes tendant à favoriser de nouvelles recherches permettant de bien comprendre le rôle que jouent les oiseaux sauvages dans la propagation de la HPAI, et d'obtenir les ressources nécessaires à cet effet;			En cours	Groupe de travail espèces aviaires du ScC-SC; Secrétaire exécutif (PF Sec.: Borja Heredia)	Basse	Pas de financement nécessaire	ScC-SC4 COP13
Res.12.6	17. Prie le Secrétaire exécutif de veiller à ce que la Convention continue d'assurer un rôle de chef de fil au sein de l'Equipe scientifique spéciale sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages, grâce à une représentation appropriée au sein du Conseil scientifique du secrétariat, et demande instamment au Conseil scientifique, en collaboration avec l'Equipe scientifique spéciale sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages et par son intermédiaire, de fournir une contribution pertinente au titre de mesures concrètes visant à réduire le risque de transmission des maladies entre les oiseaux sauvages, captifs et domestiques, auxdits organismes en mettant au point des plans d'intervention d'urgence et de gestion des zones humides en rapport avec la HPAI;	Fournir des informations pertinentes sur les mesures pratiques visant à réduire le risque de transmission de maladies entre oiseaux sauvages, oiseaux en captivité et oiseaux domestiques, aux organismes qui élaborent des plans d'urgence et de gestion des zones humides liés à l'IAHP		En cours	Groupe de travail espèces aviaires du ScC-SC; (PF Sec.: Borja Heredia)	Moyenne	Pas de financement nécessaire	ScC-SC4 COP13

Mandat		Activité	Résultats attendus	Échéancier	Responsable/ Contributeurs	Priorité	Financement	Rapport au
Res.12.6	18. Prie le Secrétaire exécutif, en collaboration avec le Conseil scientifique et le groupe de travail sur les espèces migratrices en tant que vecteurs de maladies, de faire des recommandations au sujet de la nature et de l'étendue des risques présentés par d'autres maladies véhiculées par les espèces migratrices ainsi que sur les domaines dans lesquels pourraient intervenir les Parties contractantes pour résoudre cette question;		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de Résolution</li> <li>• Projets de Décisions</li> </ul>	En cours	Groupe de travail espèces aviaires du ScC-SC; (PF Sec.: Borja Heredia)	Basse	Pas de financement nécessaire	ScC-SC4 COP13
Res.12.6	35. demande au Secrétaire de la CMS et à la FAO de continuer à assumer la coresponsabilité du Groupe d'étude scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages avec l'engagement du Conseil scientifique de la CMS, en s'appuyant sur les activités internationales déjà entreprises, et en répondant aux faits nouveaux liés à la propagation de la grippe aviaire H5N1 et d'autres sous-types, à mesure qu'ils se présentent;;	S'engager auprès du Secrétariat de la CMS et auprès de la FAO dans les activités du Groupe de travail scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages, en s'appuyant sur les activités internationales déjà entreprises et en répondant aux nouveaux développements liés à la propagation de l'IAHP H5N1 et à d'autres sous-types au fur et à mesure qu'ils se produisent.		En cours	Groupe de travail espèces aviaires du ScC-SC; (PF Sec.: Borja Heredia)	À déterminer	Pas de financement nécessaire	ScC-SC4 COP13

Mandat		Activité	Résultats attendus	Échéancier	Responsable/ Contributeurs	Priorité	Financement	Rapport au
<b>Voies de migration</b>								
Res.12.11	25. Élabore des lignes directrices et/ou des études de cas sur les mécanismes d'amélioration de la conservation des oiseaux migrateurs à travers les réseaux de sites ;		Lignes directrices ou études de cas sur les mécanismes visant à améliorer la conservation des oiseaux migrateurs par le biais de réseaux de sites.	En cours; ScC-SC4	Rob Clay (PF Sec.: Borja Heredia)	Basse (dans le PdT de la CMS)	À déterminer	ScC-SC4 COP13
<b>Taxonomie et Nomenclature</b>								
Res.12.27	6. Charge le Conseil scientifique d'examiner la version en ligne mise à jour de la référence oiseau pour les espèces inscrites aux Annexes lors de sa dernière réunion avant chaque session de la Conférence des Parties et de faire des recommandations sur la nécessité de mettre à jour le nom d'une espèce inscrite;		Projets de Décisions	En cours	Rob Clay, Stephen Garnett (PF Sec.: Borja Heredia)	Haute (dans le PdT de la CMS)	Pas de financement nécessaire	ScC-SC4 COP13
<b>Actions concertées</b>								
CA 12.8	Continue à examiner l'Action concertée pour la grande outarde d'Asie	Maintenir les progrès à l'étude	Orientation donnée selon les besoins	COP13		À déterminer	Pas de financement nécessaire	ScC-SC4 COP13

Domaine de travail thématique : **Mesures de conservation transversales (Groupe de travail 6)**

Responsable(s) du Groupe de travail 6 et participants :

Point focal du Secrétariat

Mandat		Activité	Résultats attendus	Échéancier	Responsable/ Contributeurs	Priorité	Financement	Rapport au
<i>Numéro Résolution / Décision</i>	<i>Texte de la Résolution / Décision</i>	<i>Brève description de l'activité (si nécessaire)</i>	<i>Liste des résultats</i>	<i>Échéancier (année et/ou réunion) (selon Res / Dec, le cas échéant)</i>	<i>Nom des personnes impliquées</i>	<i>Principale, haute, moyenne</i>	<i>Montants déjà obtenus &amp; nécessaires</i>	<i>ScC, StC, COP (y compris le numéro de session</i>
<b>Espèces marines migratrices</b>								
Res.9.9 (Rev.COP12) Para.1	Identifie les questions prioritaires, des espèces et des habitats marins dans la sphère d'intervention par la CMS au cours de la prochaine décennie ;	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examen des menaces</li> <li>Si nécessaire, Projets de Décisions/Projet de Résolution</li> </ul>	ScC-SC4	À déterminer	À déterminer	Pas de financement nécessaire	ScC-SC4 COP13
<b>Changement climatique et espèces migratrices</b>								
Res. 12.21 Para. 5	Demande au Conseil scientifique et au groupe de travail sur le changement climatique d'encourager les activités visant à combler les lacunes dans les connaissances et de donner des orientations pour la recherche future, en particulier moyennant l'analyse des ensembles de données existants sur le long terme et à grande échelle	Élaborer une proposition de projet	Proposition de projet élaborée	2018-2020	Groupe de travail sur le changement climatique	Moyenne (dans le PdT de la CMS)	100 000 pour la réalisation du projet	
Res. 12.21 Para. 11	Propose que le Groupe de travail sur le changement climatique poursuive ses activités après la COP12, s'assurant que les nouveaux membres soient dotés de compétences spécialisées et proviennent de régions géographiquement non représentées actuellement et établisse des priorités, facilite et assure le suivi de la mise en œuvre du programme de travail ;	Organiser une réunion du Groupe de travail	Réunion du Groupe de travail organisée avec l'intégration des nouveaux membres	2018	Groupe de travail sur le changement climatique	Haute (dans le PdT de la CMS)	25,000	ScC-SC4
Dec.12.72	Fait rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du <i>programme de travail sur le changement climatique et les espèces migratrices</i> , y compris sur le suivi et l'efficacité des mesures prises, aux 13 <sup>e</sup> et 14 <sup>e</sup> Sessions de la Conférence des Parties, assurant autant que possible l'intégration dans les rapports nationaux de la CMS .		Rapport sur l'état d'avancement	COP13	Groupe de travail sur le changement climatique		Pas de financement nécessaire	COP13

Mandat		Activité	Résultats attendus	Échéancier	Responsable/Contributeurs	Priorité	Financement	Rapport au
Dec.12.74	Fournit des conseils sur la manière dont l'interprétation du paragraphe 9 de la Résolution UNEP/CMS/Résolution 12.21 sur le <i>changement climatique et les espèces migratrices</i> pourrait être transformée en bonnes pratiques pragmatiques.		Conseils fournis	COP13	Groupe de travail sur le changement climatique		Pas de financement nécessaire	COP13
<b>Conséquences de la culture animale et de la complexité sociale pour la conservation</b>								
Res.11.23 (Rev.COP12) Para.7	Invite les Conseillers scientifiques de la CMS compétents pour les taxons autres que les cétacés à examiner les conclusions du groupe de travail d'experts et à contribuer à ce groupe d'experts;	Les conseillers se joignent au Groupe de travail (GdT) d'experts	Élargissement de la portée taxonomique	ScC-SC4	Co-Présidents du Groupe d'expert- Giuseppe Notarbartolo di Sciarra & Philippa Brakes (PF Sec: Heidrun Frisch-Nwakanma)	À déterminer	Pas de financement nécessaire	ScC-SC4 COP13
Dec.12.77	Sous réserve de la disponibilité de ressources, examine les résultats du Groupe d'experts sur la culture et complexité sociale et formule des recommandations pour la 13 <sup>e</sup> session de la Conférence des Parties, basées sur ses résultats.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le GdT sur la viande d'animaux sauvages aquatiques fait un rapport à chaque réunion du Conseil scientifique.</li> <li>Le Conseil fait un rapport à la COP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport à la COP</li> <li>Si nécessaire, Projets de décisions/Projet de résolution révisée</li> </ul>	COP13	Co-Présidents du Groupe d'expert Giuseppe Notarbartolo di Sciarra & Philippa Brakes (PF Sec: Heidrun Frisch-Nwakanma)	À déterminer	Pas de financement nécessaire	ScC-SC4 COP13
<b>Observation de la vie sauvage marine en bateau dans le cadre d'un tourisme durable</b>								
Res.11.29 (Rev.COP12) Para.10	Sous réserve de la disponibilité des ressources, procède à des examens périodiques de l'état de connaissance des impacts des activités d'observation de la vie sauvage marine en bateau sur les espèces migratrices et recommande des mesures ou des lignes directrices détaillées et ajustées, le cas échéant	À déterminer	Orientations du ScC, si nécessaire. Projets de Décisions/Projet de Résolution révisée	À déterminer	Giuseppe Notarbartolo di Sciarra (PF Sec: Heidrun Frisch-Nwakanma)	À déterminer	À déterminer	À déterminer

Mandat		Activité	Résultats attendus	Échéancier	Responsable/ Contributeurs	Priorité	Financement	Rapport au
Dec.12.79 a	Sous réserve de disponibilité des ressources, envisage de combiner les axes de travail liés à l'observation de la vie sauvage marine en bateau et les interactions récréatives dans les eaux avec les espèces aquatiques dans la prochaine période intersessions, collaborant avec la CBI le cas échéant, veillant à ce que toutes les espèces inscrites dans la CMS qui sont la cible d'interactions récréatives dans l'eau soient couvertes par les lignes directrices à élaborer ;		Orientations du ScC, si nécessaire. Projets de Décisions	ScC-SC4	Giuseppe Notarbartolo di Sciara (PF Sec: Heidrun Frisch-Nwakanma)	À déterminer	Pas de financement nécessaire	ScC-SC4 COP13
Dec.12.79 b	Sous réserve de disponibilité des ressources, collabore avec ACCOBAMS et le Groupe de travail permanent sur l'observation des baleines établi dans le cadre du Comité de conservation de la CBI afin d'élaborer un manuel conjoint CBI - CMS sur l'observation des baleines, qui fournit des conseils aux Parties sur la gestion des activités liées à l'observation des cétacés en bateau ;		Manuel conjoint CBI-CMS d'observation des baleines	ScC-SC4	Giuseppe Notarbartolo di Sciara (PF Sec: Heidrun Frisch-Nwakanma)	Haute	40 000 (fourni par Monaco) financement équivalent par la CBI	ScC-SC4 COP13
Dec.12.79 c	Fait rapport au Comité permanent lors de ses 48 <sup>e</sup> et 49 <sup>e</sup> Réunions sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette Décision .		Rapport au StC48 et au StC49	StC48	Giuseppe Notarbartolo di Sciara (PF Sec: Heidrun Frisch-Nwakanma)	À déterminer	Pas de financement nécessaire	StC48 et StC49

Mandat	Activité	Résultats attendus	Échéancier	Responsable/ Contributeurs	Priorité	Financement	Rapport au	
<b>Énergie et espèces migratrices</b>								
Dec.12.82	Le Groupe de travail sur l'énergie, avec la contribution du Conseil scientifique, le cas échéant, est encouragé à : a) étudier les meilleures pratiques en matière de méthodes d'évaluation cumulative; b) produire des orientations fondées sur telles pratiques pour évaluer les répercussions cumulées de l'évolution des énergies (renouvelables) et des lignes d'alimentation électrique sur les espèces migratoires, y compris au-delà des frontières nationales ; c) élaborer des suggestions pour améliorer la compréhension collective de ces répercussions ; d) mener ces activités en collaboration avec les organisations spécialisées visées dans la Résolution UNEP/CMS/Résolution 7.2 (Rev.COP12) sur l'évaluation d'impact et espèces migratrices, en s'appuyant sur les principes énoncés dans ladite Résolution ; e) soumettre des rapports sur les activités susmentionnées lors de la 13 <sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties.	Contributions fournies	COP13	Institutions spécialisées mentionnées dans Res.7.2 (Cop 12);  Groupe de travail espèces aviaires		Pas de financement nécessaire	COP13	
<b>Gérer l'utilisation non durable de la viande d'animaux sauvages terrestres et aviaires des espèces migratrices d'animaux sauvages</b>								
Dec.12.86	Le Conseil scientifique devrait examiner l'analyse des effets directs et indirects de la consommation de viande d'animaux sauvages sur les espèces inscrites à la CMS soumise par le Secrétariat et formuler les recommandations appropriées aux 48 <sup>e</sup> et 49 <sup>e</sup> Réunions du Comité permanent		Recommandations au StC48 ou au StC49	StC48 ou StC49		Haute (dans le PdT de la CMS)	25 000	St48 ou St49

Mandat	Activité	Résultats attendus	Échéancier	Responsable/ Contributeurs	Priorité	Financement	Rapport au
<b>Tourisme durable et espèces migratrices</b>							
Dec.12.90	<p>Sous réserve de la disponibilité des ressources, mène des évaluations périodiques des dernières données scientifiques sur les impacts des activités liées à l'écotourisme sur les espèces migratrices et de recommander des directives plus spécialisées, le cas échéant.</p> <p>Produit et soumet un projet de rapport à la 13<sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties</p>		Évaluations et lignes directrices produites	2018-2020		20 000	COP13
<b>Le rôle des réseaux écologiques pour la conservation des espèces migratrices</b>							
Res.12.7 Para. 29	<p><i>Exhorte</i> les Points focaux nationaux de la CMS et les conseillers scientifiques à travailler étroitement avec les organisations compétentes telles que l'Agence Spatiale Européenne et ses points focaux pour soutenir les nouveaux développements technologiques tels que l'expérience ICARUS pour suivre les mouvements et le devenir des animaux migrants au niveau mondial</p>		Activités de coopération et de soutien	À déterminer	(L'Agence spatiale européenne et ses points focaux, ainsi que les autres organisations compétentes)		
Res.12.7 Para. 31	<p>Prie instamment les Parties, le Conseil scientifique et le Secrétariat d'examiner les actions en cours ou périodiques</p>		Actions en cours	À déterminer			
<b>Améliorer les approches à la connectivité dans la conservation des espèces migratrices</b>							
Dec.12.92 a	<p>Le Conseil scientifique, sous réserve de la disponibilité des ressources, devrait entreprendre les tâches suivantes pour améliorer la compréhension scientifique des problèmes de connectivité liés aux espèces migratrices :</p> <p>examiner la portée des bases de données principales existantes pour appuyer les analyses et les synthèses pertinentes de l'information sur la connectivité et identifier les options, notamment, pour assurer la durabilité et l'amélioration de l'opérabilité et de la coordination de ces bases de données à cette fin ;</p>		Examen entrepris	À déterminer			

Mandat	Activité	Résultats attendus	Échéancier	Responsable/ Contributeurs	Priorité	Financement	Rapport au
Dec. 12.92 b	Étudier les possibilités de création des capacités pertinentes de gestion des données et des connaissances et d'amélioration des capacités d'analyse sous les auspices de la CMS, en collaboration avec des institutions et des processus dûment qualifiés;	Options visant à améliorer les capacités d'analyse étudiées	À déterminer				
Dec. 12.92 c	Mener une étude et rédiger un rapport sur les liens entre la connectivité des espèces migratrices et la résilience des écosystèmes ;	Effectuer une analyse des liens entre l'interdépendance des espèces migratrices et la résilience des écosystèmes	Analyse effectuée	2019		Moyenne (dans le PdT de la CMS)	15 000
Dec. 12.92 d	En tenant compte en particulier du Plan stratégique pour les espèces migratrices, évaluer les besoins et élaborer des objectifs ciblés pour de nouvelles recherches sur les principaux problèmes de connectivité, y compris, mais sans s'y limiter, les changements climatiques, qui affectent l'état de conservation de chacun des principaux groupes taxonomiques d'animaux sauvages migrateurs couverts par la CMS dans chacune des principales régions terrestres et océaniques du monde, et produire un rapport sur les résultats de cette évaluation avant la 13 <sup>e</sup> session de la Conférence des Parties;	Évaluation et rapport terminés	(Avant la COP13)			Moyenne (dans le PdT de la CMS)	15 000
Dec.12.92 e	Envisager la nécessité d'élaborer d'autres orientations dans le cadre de la CMS concernant l'évaluation des menaces relatives à la connectivité des espèces migratrices dans des situations prioritaires particulières identifiées par les travaux décrits à l'alinéa (d) ci-dessus ;	Orientation fournie	2018-2020				
Dec.12.92 f	Formuler des recommandations appropriées découlant du travail décrit dans cette Décision	Recommandations, s'il y a lieu	2018-2020			Pas de financement nécessaire	

Mandat	Activité	Résultats attendus	Échéancier	Responsable/ Contributeurs	Priorité	Financement	Rapport au	
<b>Gestion des débris marins</b>								
Res.12.20 Para 8	Promeut prioritairement la recherche sur les effets des microplastiques sur les espèces les ingérant, et soutient la recherche sur le rôle de la couleur, de la forme ou du type de matière plastique sur la probabilité de causer un dommage ;	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer (PF Sec: Heidrun Frisch- Nwakanma)	À déterminer	À déterminer	COP13
Res.12.20 Para 9	Promeut l'harmonisation ou la standardisation des protocoles utilisés pour l'analyse des déchets marins, y compris les microplastiques, au sein des organismes échoués	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer (PF Sec: Heidrun Frisch- Nwakanma)	À déterminer	À déterminer	COP13
Res.12.20 Para 11	Les groupes de travail établis sous le Conseil scientifique [devraient] aborder la question des débris marins, lorsque nécessaire, pour développer le travail de la Convention sur ce sujet ;	À déterminer	Question des déchets marins intégrée aux tâches des groupes de travail taxonomiques	ScC-SC3 ScC-SC4	À déterminer (PF Sec: Heidrun Frisch- Nwakanma)	À déterminer	Pas de financement nécessaire	ScC-SC4
Res.12.20 Para 37	Avec l'appui du Secrétariat, poursuit les travaux de la Convention sur la question des débris marins et d'étudier la faisabilité d'une coopération étroite avec d'autres accords relatifs à la biodiversité, par l'intermédiaire d'un groupe de travail multilatéral ;	À déterminer	Idée d'un groupe de travail multilatéral sur les déchets marins discutée avec d'autres accords relatifs à la biodiversité. GdT éventuellement établi	ScC-SC4 COP13	tbd  (PF Sec: Heidrun Frisch- Nwakanma)	À déterminer	Pas de financement nécessaire	COP13
<b>Prises accessoires</b>								
Res.12.22 Para 16	Le Conseil scientifique et le Groupe de travail sur les prises accessoires préconisent à la Conférence des Parties, selon qu'il conviendra, des actions concertées à prendre par les Parties concernant les espèces inscrites aux Annexes I et II qui sont affectées par les prises accessoires;	À déterminer	À déterminer	ScC-SC4 COP13	Barry Baker (PF Sec: Heidrun Frisch- Nwakanma)	À déterminer	Pas de financement nécessaire	ScC-SC4 COP13

Mandat		Activité	Résultats attendus	Échéancier	Responsable/ Contributeurs	Priorité	Financement	Rapport au
Res.12.22 Para 17	Le Conseil scientifique et le Groupe de travail sur les prises accessoires définissent pour chaque situation particulière (type d'engin, espèce, zone de pêche et saison) les techniques d'atténuation les plus efficaces, qui doivent s'appuyer sur les initiatives existantes dans le secteur des pêches et les complètent;	Travaux de consultants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examen des mesures d'atténuation pour chaque situation de prises accidentelles</li> <li>Projet d'orientation</li> <li>Projet de Résolution</li> <li>Projets de Décisions</li> </ul>	ScC-SC4 COP13	Barry Baker (PF Sec: Heidrun Frisch- Nwakanma)	À déterminer	À déterminer	ScC-SC4 COP13
Res.12.22 Para 18	Prend en considération toute information scientifique ou technique soumise par les États de l'aire de répartition ou d'autres organismes pertinents concernant les impacts des prises accessoires sur les espèces migratrices, en particulier par les Accords affiliés à la CMS	À déterminer	À déterminer	ScC-SC4 COP13	Barry Baker (PF Sec: Heidrun Frisch- Nwakanma)	À déterminer	Pas de financement nécessaire	ScC-SC4 COP13
Res.12.22 Para 20	Poursuit et accroît ses efforts de collaboration avec d'autres instances internationales, le cas échéant, les ORGP, dans le but d'éviter les doubles emplois, d'augmenter les synergies et d'accroître la visibilité de la CMS et de ses Accords sur les espèces aquatiques au sein de ces instances;	À déterminer	À déterminer	ScC-SC4 COP13	Barry Baker (PF Sec: Heidrun Frisch- Nwakanma)	À déterminer	Pas de financement nécessaire	ScC-SC4 COP13
<b>Actions concertées</b>								
Res.12.28 Para 2	Demande aux Parties, au Conseil scientifique, au Secrétariat et aux autres parties prenantes compétentes de tenir dûment compte [recommandations sur les propositions de désignation] des différentes étapes du processus d'actions concertées		Processus suivi	2018-2020			Pas de financement nécessaire	
Res. 12.28 Para.3	Prie le Conseil scientifique de proposer pour chaque session de la Conférence des Parties une liste d'espèces pour des actions concertées;		Actions concertées proposées	2018-2020			Pas de financement nécessaire	
Res. 12.28 Para.4 a)	Nomme, pour chaque espèce et/ou groupe taxonomique inscrit pour une action concertée, un membre du Conseil ou un expert qui sera chargé de rédiger un rapport concis pour chaque réunion du Conseil sur l'avancement de la mise en œuvre des actions pour l'espèce ou le groupe taxonomique concerné en conformité avec les Lignes directrices pour la mise en œuvre du processus d'actions concertées figurant à l'Annexe 1 à la présente Résolution;		Expert nommé	2018-2020			Pas de financement nécessaire	

Mandat		Activité	Résultats attendus	Échéancier	Responsable/ Contributeurs	Priorité	Financement	Rapport au
Res.12.28 Para 4 b)	Confirme à chaque réunion suivante du Conseil scientifique que ces nominations restent valides ou convient d'autres nominations si nécessaire		Nominations confirmées	2018-2020			Pas de financement nécessaire	
Res. 12.28 Para 6	Charge le Secrétariat et le Conseil scientifique d'encourager et d'aider les Parties à prendre des mesures concertées pour mettre en œuvre les dispositions de la Convention, si possible moyennant les instruments de coopération bilatérale et multilatérale existants		Parties aidées	2018-2020			Pas de financement nécessaire	
Dec.12.103 a	D'ici la 13 <sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties, le Conseil scientifique devrait: Déterminer si les espèces précédemment inscrites pour des actions en coopération, mais pour lesquelles aucune activité n'a encore commencé, doivent rester sur une nouvelle liste unifiée d'actions concertées ou être supprimées;		Espèces inscrites sur la liste des Actions concertées révisées	2018-2020			Pas de financement nécessaire	StC48 et StC49  (Dec. 12/103, c)
Dec.12.103 b	Examiner les projets et initiatives déjà commencés en tant qu'actions en coopération en vertu des Décisions antérieures de la Conférence des Parties, selon les critères énoncés à l'étape 2, paragraphe 2 des <i>Lignes directrices pour la mise en œuvre du processus d'actions concertées</i> figurants à l'Annexe 1 de la Résolution UNEP/CMS/Résolution 12.28 sur les <i>actions concertées</i> , avec toutes les informations sur l'état d'avancement et l'impact de la mise en œuvre de ces actions. Ces examens pourront conclure notamment qu'une action donnée est terminée lorsque ses objectifs ont été atteints, ou qu'elle doit se poursuivre dans les termes du mécanisme d'actions concertées unifiées (et être ajoutée à la liste des espèces en conséquence);		Examen approuvé	2018-2020		Haute (dans le PdT de la CMS )	Pas de financement nécessaire	StC48 et StC49  (Dec. 12/103, c)
Dec.12.103 c	Faire rapport au Comité permanent à ses 48 <sup>e</sup> ou 49 <sup>e</sup> Réunions sur l'avancement de la mise en application de cette Décision		Les progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette décision ont fait l'objet d'un rapport	StC48 et StC49			Pas de financement nécessaire	StC48 et StC49